

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.






En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.

Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (comprise entre 50 et 80 %), la température* (comprise entre 8 et 35 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

*Pendant l'été il est vivement recommandé de traiter tôt le matin pour finir vers 8-9h et le soir après 19h car à partir de 25°C il y a une perte de bouillie par volatilisation (vapeur).

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description	Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme	 Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise	 Fumée s'inclinant selon le direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise	 Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise	 Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré	 Petites branches en mouvement. Envoy de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Mercredi 18 juillet	Jeudi 19 juillet	Vendredi 20 juillet
BASTIA	Vent à 5 Km/h et T°C > 25°C le matin à partir de 11h et le soir jusqu'à 20h		
CALVI	Vent à 5 Km/h et T°C > 25°C le matin à 8h. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h		
CORTE	Vent à 5 Km/h et T°C < 25°C le matin à 8h. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h	Vent à 10 Km/h et T°C et T°C < 25°C le matin à 8h. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h	
OLETTA	Vent à 10 Km/h le matin tôt fléchissant à 5 Km/h à 8h et T°C < 25°C le matin à 8h. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h	Vent à 10 Km/h à partir de 8h et T°C > 25°C le matin à partir de 11h et le soir jusqu'à 20h	Vent à 10 Km/h le matin avant 8h, T°C > 25°C le matin à partir de 11h et le soir jusqu'à 20h
PIETRALBA	Vent à 5 Km/h et T°C < 25°C le matin à 8h. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h (vent à 10 Km/h)		
SAN GIULIANO	Vent à 10 Km/h le matin fléchissant à 5 Km/h autour de 8h où T°C encore < 25°C. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h	Vent à 5 Km/h se renforçant à 10 Km/h à 8h et T°C < 25°C. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h	Vent à 5 Km/h et T°C < 25°C le matin à 8h. T°C > 25°C le soir jusqu'à 20h (vent à 10 Km/h)

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

D'après le BSV Arboriculture n°14 le **risque de dégâts dus aux piqûres de ponte du diptère est élevé**. Ceci concerne particulièrement les zones sensibles c'est-à-dire proches du littoral, les vergers irrigués et plantés en variétés précoces ou à gros calibre.



En effet, dans certaines parcelles de références on se situe au début du deuxième vol, ailleurs on semble être au début du premier vol. Dans tous les cas, les olives ont à présent une taille assez attractive pour que les femelles y déposent leurs œufs : les conditions sont donc réunies pour que les insectes s'accouplent et que la ponte débute.

Quelle stratégie de lutte mettre en œuvre contre *B. oleae* : lutte préventive ou lutte curative ?

➤ En début de vol et en l'absence de dégâts on optera pour la lutte préventive visant l'insecte

Si on se situe en début de vol et que la moyenne des mouches comptabilisées dans les pièges alimentaires est inférieure à 1 mouche par piège et par jour on peut opter pour une lutte visant l'insecte adulte, c'est-à-dire une **lutte préventive**. Le traitement doit être réalisé dès que possible (en fonction des conditions climatiques) lorsque les toutes premières captures sont notées et il peut être localisé sur une partie des arbres. Attention aux restrictions d'utilisation si vous avez déjà effectué des traitements de ce type (voir tableau plus bas).



S'il y a des traces de piqûres de ponte sur les olives : la lutte curative doit être réservée à un moment plus opportun, c'est-à-dire au moment du pic du vol.



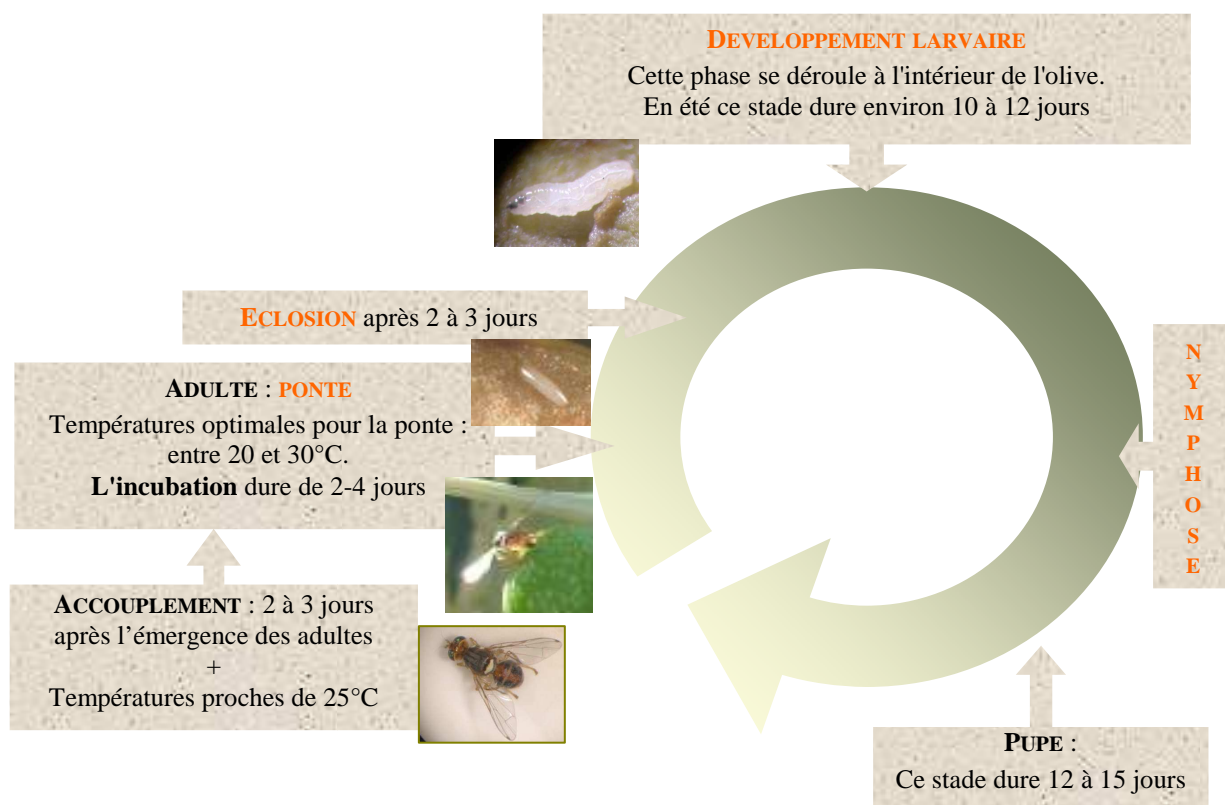
Piqûre de ponte

➤ Au pic du vol et en cas d'observation de piqûres de ponte, il faudra mettre en œuvre la lutte curative

Il est nécessaire de compléter le piégeage par l'observation des traces de piqûres de ponte sur les fruits pour estimer l'activité de l'insecte. Si vous constatez ce phénomène sur votre verger il vaut mieux utiliser un **traitement curatif**. L'efficacité optimale des produits curatifs a une durée suffisante pour couvrir un pic de vol de mouches sous conditions de surveillance des populations d'adultes dans l'olivieraie.

La lutte curative ne doit s'appliquer qu'en dernier recours car les produits utilisés sont très pénalisants pour les insectes utiles. Le traitement curatif permet d'éliminer les larves de premier et de deuxième stade, c'est pourquoi il est important de bien positionner le traitement.

Rappel sur le cycle complet de la mouche de l'olive EN ETE



En général le cycle d'une génération se déroule en 28-30 jours

Produits autorisés sur olivier contre la mouche de l'olive

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose d'emploi	Toxicologie
Deltaméthrine Limité à 3 applications max./campagne	DECIS PROTECH	0,083 L/Hi	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles Phrase de Risque : 50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : N Dangereux pour l'environnement
	SPLIT PROTECH*		
	PEARL PROTECH		
Lambda-cyhalothrine Limité à 2 applications max./campagne	KARATE XPRESS Spécialité identique à POOL et NINJA	0,025 Kg/Hi	Phrases de Risque : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement pour Karaté Xpress Commentaires associés à la spécialité : Ne pas traiter en présence d'abeilles. Ne pas traiter à moins de 10 m d'un point d'eau temporaire ou permanent
	REALCHEMIE LAMBDA-CYHALOTHRIN 100 CS Spécialité identique à HALLMARK AVEC ZEON, AGROTECH-LAMBDA-CYHALOTHRINE 100 CS	0,013 L/Hi	Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement
Kaolin Limité à 6 applications max./campagne	SOKALCIARBO WP**	60 T/Ha	Phrase de Prudence : SPE8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles Phrase de Risque : SCCL sans classement
Spinosad Limité à 4 applications max./campagne	SYNEÏS APPAT	1,2 L/Ha	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau Phrase de Risque : SCCL sans classement

Source=MAP/e-phy 20/06/2012 

Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement.

Lambda-cyhalothrine et **Deltaméthrine** sont à utiliser de préférence sur le premier vol de la mouche.

*Commentaires associés à la spécialité "SPLIT PROTECH" : Mention abeilles accordée pour les usages avec moins de 7,5 g de SA à l'hectare. Apposer "Ne pas traiter en présence d'abeilles" sur l'étiquette.

Spinosad : Pulvériser à grosses gouttes (5 à 6 mm de diamètre) la bouillie dosée à 1.2 l dans 30 litres/Ha (environ 0,2 l de bouillie/arbre).

Le **Kaolin est de l'argile kaolinite calcinée.

Les argiles sont des répulsifs ou des "anti-pontes" : ils ne détruisent pas les populations directement comme les insecticides : la première application (avant les premières pontes) et le renouvellement des traitements doivent être bien positionnés. Il s'agit donc bien de **TRAITEMENTS PREVENTIFS**.

Conseils d'utilisation du fabricant : en 1 application à la dose de 50 kg/ha (60 kg/ha pour arbres hauts) puis 5 applications à la dose de 30 kg/ha avec un intervalle entre les applications de 10 à 15 jours pour la première application et de 20 à 30 jours pour les suivantes. Première application juste avant l'apparition du ravageur ou à la première mouche capturée. Sans délai avant récolte.



Recommandations pour la préparation de l'argile : voir bulletin d'avertissement n°1.

Si vous avez opté pour une couverture à l'argile : vous devriez être au deuxième passage. Ne pas oublier que c'est le nombre de couches successives qui semble être plus efficace par rapport à la quantité déposée sur l'arbre lors d'un seul passage et que le grossissement du diamètre du fruit est important lors des phases 1 et 2 (division cellulaire intense), surtout en verger irrigué et sur variétés à gros calibre.

Le volume de bouillie à utiliser avec l'argile est identique que aux autres formulations, soit 1000 litres de bouillie par hectare pour un verger adulte. Toutefois, dans le cas particulier de l'argile, il vaut mieux ne pas être en limite de ruissellement, sur des arbres peu volumineux préférer plutôt utiliser 700 à 800 litres/Ha mais en gardant la dose Ha de produit : on concentre un peu le produit dans la bouillie et on pulvérise à très fines gouttes (à bas débit de liquide avec un débit d'air élevé). Ceci permet d'éviter de perdre de l'argile lors du ruissellement.



LA METHODE DE LUTTE CURATIVE


Le traitement curatif permet d'éliminer les adultes au moment de la pulvérisation par contact avec le produit et les larves des premiers stades pendant 10 à 14 jours. C'est pourquoi il est important de bien positionner le traitement : on attend que les captures d'adultes augmentent dans les pièges et que les pontes aient débuté, soit environ 7 à 10 jours après le 1^{er} piégeage (correspondant au début de chaque vol) ou impasse si T° > 32°C.

La pulvérisation est à réaliser sur l'ensemble de la frondaison, la bonne dose pour chaque arbre étant lorsqu'on atteint le point de ruissellement (on arrête lorsque des gouttes commencent à tomber de l'arbre). Les préconisations d'emploi du fabricant doivent être respectées et les traitements effectués pendant les heures fraîches de la journée (très tôt le matin ou tard le soir).

Renouveler le traitement si les précipitations > 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

Produits autorisés sur olivier contre la mouche de l'olive

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose	Toxicologie
Dimethoate Limité à 2 applications max./campagne	ROGOR PIPC 400 Spécialité identique à ROGOR PLUS, DANADIM PROGRESS ou SUPER, DIMATE BF 400	0,075 L/Hl	Phrases de Risque : R10 Inflammable R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement 
Thiaclopride Limité à 2 applications max./campagne	CALYPSO Spécialité identique à ALANTO, COUSTO et CAZOLIPO	0,025 L/Hl	Phrase de Prudence : SPE8 Dangereux pour les abeilles, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs ne pas appliquer durant la floraison, ne pas utiliser en présence d'abeilles Phrases de Risque : R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion R40 Effet cancérigène suspecte, preuves insuffisantes R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique Risque de Toxicologie : Xn Nocif & N Dangereux pour l'environnement 

Source=MAP/e-phy 20/06/2012 

Toujours préférer le produit le moins nocif pour l'environnement.